



Municipalité de Sainte-Claire

Demande de dérogation mineure Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 7 novembre 2022 à 20h00, à la salle du conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2022-04:

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'agrandissement de 44.60 mètres carrés du garage privé isolé qui possédera une superficie totale de 115.95 mètres carrés au lieu de 112 mètres carrés, et ce, tel qu'exigé selon l'article 64 du règlement de zonage numéro 2022-720.

Identification du site concerné : 333, route Bégin, zone 121-AF.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée ordinaire du 7 novembre 2022.

Donné à Sainte-Claire, ce 7^e jour d'octobre 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 7 octobre 2022 et à l'Église le 7 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour d'octobre 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE